

ADMINISTRATION

Compte rendu du conseil municipal

Séance du 7 novembre 2022

Conseillers municipaux présents :

Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Olivier BOILLOT, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK, Martial VERNEREY, Valérie VUILLERMOT

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration :

Joël ALPY à Pascale DUSSOUILLEZ, Gérard MUGNIOT à Olivier BOILLOT

Conseillers municipaux absents sans représentation :

Camille BARBAZ, Olivier BLANCHARD, Aurore BRULPORT, Jacques DAYET

Valérie VUILLERMOT a été désignée secrétaire de séance. La séance est ouverte à 20h05.

N'appelant pas d'observation, le compte rendu de la dernière séance est approuvé. Au cours du tour de table, différents points sont abordés tels que l'avancement du dossier du Chalet de la Bourre et de sa reprise, l'aménagement du tracteur pour en améliorer l'accessibilité et d'autres points notés en fin de compte rendu.

1. Forêts et bois

Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2023

Lydie CHANEZ, adjointe en charge des forêts et du bois, rappelle dans un premier temps que les lignes directrices du plan d'aménagement ne peuvent pas être respectées dans cette période de crise due aux scolytes. Les préconisations sont de réduire de moitié les ventes de bois verts pour laisser la place aux coupes sanitaires. Les parcelles 8, 57, 62 et 66 sont donc retirées de l'état d'assiette. Les parcelles proposées à l'état d'assiette 2023 par l'ONF ont fait l'objet d'un examen par la commission. Le conseil municipal approuve à l'unanimité:

Parc.	Type de coupe	Volume	Commercialisation
6	Prévue à l'aménagement	340 m ³	Sur pied à l'unité de produit
11	Sanitaire (scotyles)	130 m ³	Contrat d'approvisionnement
26	Sanitaire (scotyles)	680 m ³	Bois façonnés en bord de route
31	Prévue à l'aménagement	450 m ³	Sur pied à l'unité de produit
45	Sanitaire (scotyles)	430 m ³	Contrat d'approvisionnement
46	Sanitaire (scotyles)	420 m ³	Contrat d'approvisionnement

Commune de Mignovillard 4 rue de Champagnole 39250 MIGNOVILLARD

tél.: 03 84 51 31 02 mairie@mignovillard.fr www.mignovillard.fr

Parc.	Type de coupe	Volume	Commercialisation
47	Prévue à l'aménagement	230 m ³	Prévente de bois façonnés
74	Sanitaire (scotyles)	200 m ³	Contrat d'approvisionnement
91	Prévue à l'aménagement	65 m ³	Prévente de bois façonnés
92	Rase	55 m ³	Contrat d'approvisionnement

<u>Chablis (hors forêt soumise au régime forestier) :</u>

marquage, exploitation et vente

Suite à la discussion lors de la dernière séance, et en vue d'exploiter tous les chablis en forêt non soumise, Lydie CHANEZ était chargée de rencontrer M. Yannick CHEVALET, gestionnaire forestier indépendant. Suite à cette rencontre, un devis a été reçu pour ces prestations de service :

- Marquage de coupe et maîtrise d'œuvre d'exploitation forestière :
 - 4 € ht/m³ pour un lot inférieur à 150 m³
 - o 5 € ht/m³ pour un lot entre 150 m³ et 400 m³
 - o 6 € ht/m³ pour un lot supérieur à 400 m³
- Autres prestations (conseil, visites de terrain, réunions) : 42 € ht/h

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour ces missions.

Droit de préemption forestier : parcelle AH 95 (Monts Beuley)

La parcelle AH 95 (lieu-dit Monts Beuley) jouxte une parcelle communale forestière. Toutefois, après examen du dossier, le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption forestier de la Commune.

2. Projet Centre bourg

Avancement du chantier et point sur les surcoûts liés aux matériaux

Le bâtiment est désormais hors d'eau, avec la mise en place progressive de la couverture. Il sera bientôt hors d'air puisque la pose des fenêtres et portes a débuté. Le calendrier est globalement respecté. L'achèvement des travaux est prévu pour la fin du premier semestre 2023, date prévisionnelle pour l'emménagement des locataires des appartements et de la micro-crèche.

Dans cette perspective et afin de préparer la mise en service des locaux, une réunion de travail sera organisée en décembre avec SOLIHA Jura, assistant à maîtrise d'ouvrage sur ce projet. Cette réunion permettra d'étudier les futures modalités pour la location des logements ainsi que la détermination des critères que la Commune souhaitera prendre en compte pour leur attribution.

M. le Maire informe le conseil municipal de la demande d'indemnité formulée par l'entreprise GCBAT, titulaire du lot n°4 – Gros œuvre, en raison de l'augmentation des prix des matières premières utilisées pour le chantier, compte tenu du contexte international. Cette demande est instruite par le SIDEC, en lien avec l'architecte et la Commune. Des éléments complémentaires d'explication plus détaillée et de justifications plus précises sont demandés à l'entreprise avant toute décision.

3. Urbanisme, voirie et bâtiments

Rénovation du secrétariat de mairie : attribution des travaux

Les travaux de rénovation du secrétariat concerneront le ponçage du parquet (réalisé par le personnel communal), la dépose de la moquette murale et la peinture des murs, l'installation de nouveaux éclairages LED et le réagencement des locaux avec une nouvelle banque d'accueil et une cloison séparative.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les devis obtenus pour ces prestations :

- Électricité Électricité Blondeau 2 597,05 € HT
- *Agencement* DP Agencement 11 436,26 € HT

Programme d'investissement :

présentation de l'avant-projet des rues concernées

Proposés par le bureau d'études BEJ, les premiers plans des rues/secteurs suivants sont présentés en séance : rue des Gentianes, cours des HLM, rue de l'Agriculture, rue de Mibois, rue de la Claive. Les observations et demandes des élus seront transmis à BEJ afin de poursuivre les études techniques et le chiffrage.

4. Environnement, cadre de vie et tourisme

Conseil en énergie partagé du SIDEC : adhésion pour la période 2023-2025

Le SIDEC a mis en place depuis de nombreuses années un service de Conseil en énergie partagé (CEP) pour aider les collectivités à mieux gérer leurs énergies. L'objectif du service est de proposer un conseil personnalisé afin que les élus fassent des choix éclairés en matière d'énergie sur le patrimoine communal (bâtiments, éclairage public, eau et véhicules). La Commune a déjà fait appel au CEP en 2014.

Le service est organisé pour 3 ans et comporte l'analyse des factures, la mise en place de tableaux de bord, l'identification de mesures de réduction des consommation... Le montant de l'adhésion est de 1 €/habitant/an, soit 828 €/an sur 3 années pour Mignovillard.

Par 11 voix pour, 2 contre et 1 abstention, le conseil municipal approuve l'adhésion pour la période 2023-2025.

5. Administration générale, finances et ressources humaines

SIVOM du Plateau de Nozeroy:

élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

Suite à la démission de Florent SERRETTE, délégué titulaire, il est procédé à l'élection d'un nouveau délégué titulaire. Michaël FUMEY et Valérie VUILLERMOT se portent

candidats. Un vote à bulletin secret est organisé : 14 votants, 14 suffrages exprimés, 8 voix pour la majorité absolue. Chaque candidat obtient 7 voix. Mme VUILLERMOT retire sa candidature. M. FUMEY est donc déclaré élu délégué titulaire. Le délégué suppléant reste Martial VERNEREY.

<u>Ancien chalet de Communailles-en-Montagne :</u> <u>conventionnement actuel avec l'État</u>

Lors des travaux de transformation en logement il y a une vingtaine d'années, l'ancien chalet de Communailles-en-Montagne a fait l'objet de la signature d'une convention entre la Commune et l'État, en date du 12 octobre 2000. Ce conventionnement prévoyait le versement d'une subvention de l'État pour les travaux en contrepartie du respect d'un montant maximum pour le loyer et d'un critère d'attribution du logement en fonction d'un barème de revenus. Renouvelée tacitement à plusieurs reprises, ladite convention arrive à échéance le 31 décembre 2022. Le conseil municipal, tout en restant attaché à la modération des loyers et à la prise en compte des revenus pour les attributions, décide à l'unanimité de dénoncer la convention.

Budget communal: décision modificative n°3

Dans la section des dépenses de fonctionnement, des crédits supplémentaires sont attribués aux comptes suivants :

- c/66111 Intérêts réglés à l'échéance + 7 000 €

L'équilibre général du budget n'est cependant pas modifié puisque le financement est assuré par la diminution des crédits disponibles au compte suivant :

• c/61522 – Bâtiments publics- 13 000 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Budget annexe « Lotissement de la Fruitière » : décision modificative n°1

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications suivantes dans la section de fonctionnement, sans remettre en cause l'équilibre général du budget :

Dépenses

- Recettes

• c/796-043 – Transfert de charges financières...... + 300 €

Préparation du budget 2023 (fonctionn., investiss., fiscalité, projets, travaux...)

M. le Maire invite chaque conseiller municipal à réfléchir sur les possibilités d'investissement en vue de l'élaboration du budget primitif 2023.

6. Intercommunalité, structures extérieures et informations diverses

Droit de préemption urbain

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas exercé le droit de préemption urbain de la Commune pour la vente de la parcelle cadastrée ZI 201, comprenant une maison d'habitation, située au 22 rue de Walheim.

Florent SERRETTE

La séance est levée à 22h30. Prochaine séance : lundi 5 décembre 2022 à 20h.